

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023-04-33

OBJET : CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 avril 2023

Date d'affichage : 06 avril 2023

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Alain LAMOUR à Pierre BODART
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Catherine GUYADER a été nommée secrétaire de séance.

CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi). Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La démocratie participative désigne l'ensemble des démarches qui visent à associer les citoyens au processus de décision politique. Elle a d'abord été utilisée dans des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais s'étend maintenant à des sujets divers comme l'environnement ou les projets de territoire.

La commune de Guipavas a initié la démarche de démocratie participative sur l'année 2022 et souhaite aujourd'hui la poursuivre. A ce titre, il convient de recruter un chargé de mission communication et démocratie participative. Cet agent aura la charge de développer les projets, les animer et conduire les actions qui en découlent.

Pour rappel, le contrat de projet est destiné à permettre à l'employeur de mener à bien le projet ou l'opération identifiée, et prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi, catégorie hiérarchique et indice de rémunération	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/07/2023 au 30/06/2024 (L'échéance du contrat est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée d'1 an minimum et de 6 ans maximum)	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Emploi de catégorie C Fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 448 et l'indice brut 558	- Gestion du budget participatif : <ul style="list-style-type: none"> o Animation de réunions et de présentations publiques ; o Liens avec les porteurs de projets o Étude et coordination de la faisabilité technique et financière ; o Conception et coordination des opérations de vote, de dépouillement et de publication des résultats ; o Motivation et implication de chacun ; o Suivi, réalisation et promotion des projets sélectionnés. - Gestion du dispositif de participation citoyenne :	Temps complet, 35/35 ^{ème}

			<ul style="list-style-type: none">○ Aménagement du centre-ville○ Valorisation de l'église et du patrimoine de Guipavas○ Élaboration, développement et valorisation d'outils de communication propres à la démarche. <p>- Missions annexes :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Création et réalisation de supports (CMJ, argent de poche, SNU,...) ;○ Communication digitale.	
--	--	--	---	--

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'ADOPTER cette proposition,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal de la commune pour l'exercice 2023 et les suivants au chapitre 012 des dépenses de personnel

Avis de la commission :

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
A GUIPAVAS, LE 14 AVRIL 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Catherine GUYADER



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900757-20230417-DEL20230433-DE